

**DÉTERMINATION**  
DE LA COMMISSION DES FINANCES  
DU CONSEIL COMMUNAL

**N° 7/3.17**

**MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE :  
CRÉATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR/TRICE DE COHÉSION SOCIALE  
ET CRÉATION D'UNE ÉQUIPE COMMUNALE D'ANIMATION ET DE TRAVAIL SOCIAL**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 13 mars 2017 pour examiner cet objet.

En principe, la Commission des finances se détermine sur la base du préavis municipal et elle s'en tient aux seules incidences financières sur les comptes de la commune.

Dans ce cas, les membres de la commission n'ont pas pu faire abstraction des deux rapports de commission qui sont déjà en leur possession.

Le préavis municipal indique des incidences financières au niveau des frais de fonctionnement selon le tableau suivant :

**6.3.2 Incidences financières au 01.01.2017 (12 mois)**

Projet		
Coordinateur de cohésion sociale	125'000	
Fonctionnement C12	588'000	
Perte de revenu locatif <sup>7</sup>	38'000	
Revenu sous location <sup>8</sup>	- 4'000	
<b>TOTAL projet Cohésion sociale</b>		<b>750'000</b>
Subside C12 <sup>9</sup>	-333'000	
Subside TSP Morges <sup>10</sup>	-135'000	
<b>TOTAL subsides supprimés</b>		<b>-468'000</b>
<b>Charges supplémentaires</b>		<b>282'000</b>

Les charges supplémentaires pour la Commune s'élèvent à CHF 282'000.00. Cette augmentation est principalement due à la création de deux postes nécessaires au projet de cohésion sociale.

Les membres de la Commission des finances sont unanimement convaincus qu'une politique de cohésion sociale doit être mise en œuvre dans notre Commune. Toutefois, la commission est partagée sur l'octroi des moyens en ressources humaines et donc financières pour réaliser cette politique.

La minorité de la commission estime qu'il n'est pas nécessaire de donner à ce dicastère deux postes supplémentaires sur le champ. Elle voit plutôt une politique progressive qui pro-

cède par étapes : une ressource en plus lors du vote du préavis et, si nécessaire, procéder à une augmentation par la suite.

La majorité de la commission estime par contre que c'est pendant la mise en œuvre de cette politique que le besoin en ressources est le plus important. Les tâches qui sont attribuées aux postes demandés sont claires et permettent de bien structurer la politique sociale dont personne ne nie son utilité. Accéder à la demande de la Municipalité permettrait au dicastère de partir sur des bonnes bases.

### **Détermination**

C'est à la majorité des membres présents que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**d'accepter les conclusions du préavis susmentionné.**

Commission des finances  
La Présidente  
Maria Grazia Velini